

collier anti aboiement dangeureux

Par myllan, le 05/12/2008 à 17:27

bonjour,

voila nous avons fait l'acquisition d'un collier anti aboiement il y a plus d'un an. pourtant il y a 2mosi le collier a blessé ma chienne en effet il a disfonctionné et a brulé à sang. j'ai prévenu le constructeur qui essaye de dire que c'est de ma faute sauf que j'ai respect les explications d'utilisations et on voit bien que c'ets le collier qui a disfonctionné car il ne fonctionne plus

es ce que j'ai des droits face à cela vu que le constructeur fait la sourde oreilles....